



ATIONS UNIES
ONSEIL
E SECURITE



Distr.
GENERALE
S/9455
25 septembre 1969
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

TELEGRAMME DATE DU 23 SEPTEMBRE 1969, ADRESSE AU PRESIDENT
DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES
DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE ALLEMANDE*

J'ai l'honneur de vous faire savoir que le Gouvernement de la République démocratique allemande est heureux de la reprise de l'examen du problème de Namibie par le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies et appuie sans réserve la résolution 269 (1969) du 12 août 1969. Conformément aux principes de la Charte et aux résolutions de l'ONU, le Gouvernement de la République démocratique allemande a toujours condamné la politique de répression colonialiste et raciste, et il a inscrit ce principe dans sa constitution socialiste. En conséquence, le Gouvernement de la République démocratique allemande exige également qu'il soit mis fin aux mesures d'annexion et de répression appliquées par le Gouvernement de la République sud-africaine en Namibie et que le peuple de ce pays puisse exercer son droit à l'autodétermination. Il condamne, de la manière la plus énergique, la politique pratiquée par les gouvernements de la République fédérale d'Allemagne et d'autres Etats impérialistes qui soutiennent le régime raciste de la République sud-africaine contre le peuple de Namibie, politique qui est une violation permanente des résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies et un danger permanent pour la paix et la sécurité internationales. Le Gouvernement de la République démocratique allemande réaffirme sa volonté et sa détermination de continuer de soutenir, dans toute la mesure de ses possibilités, le mouvement de libération national en Namibie.

Le Ministre des affaires étrangères de
la République démocratique allemande,

(Signé) Otto WINZER

* Distribué sur les instructions du Président du Conseil de sécurité.

69-21335

